

Formation continue à destination des experts et des laboratoires

22 et 30 novembre 2018

-

Modifications GREF CWBP v04



Institut scientifique
de service public

Christophe Lambert – ISSeP



Wallonie

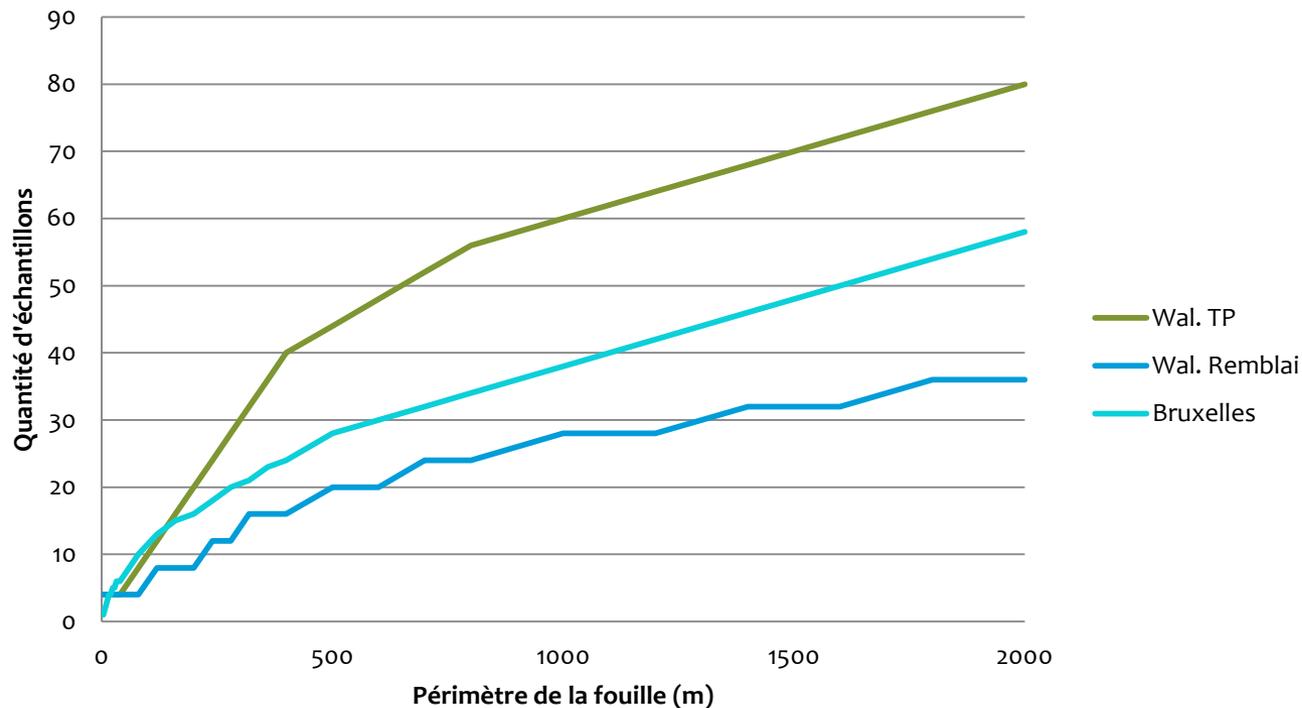
Plan



- * Retours d'expérience
- * Modifications ciblées (parois/fouilles)
- * Retour du secteur - consultation
- * Intégration dans GREF post consultation

Retours d'expérience

Comparaison qté. échantillons 'paroi' Wallonie- Bruxelles (CWBP V3)

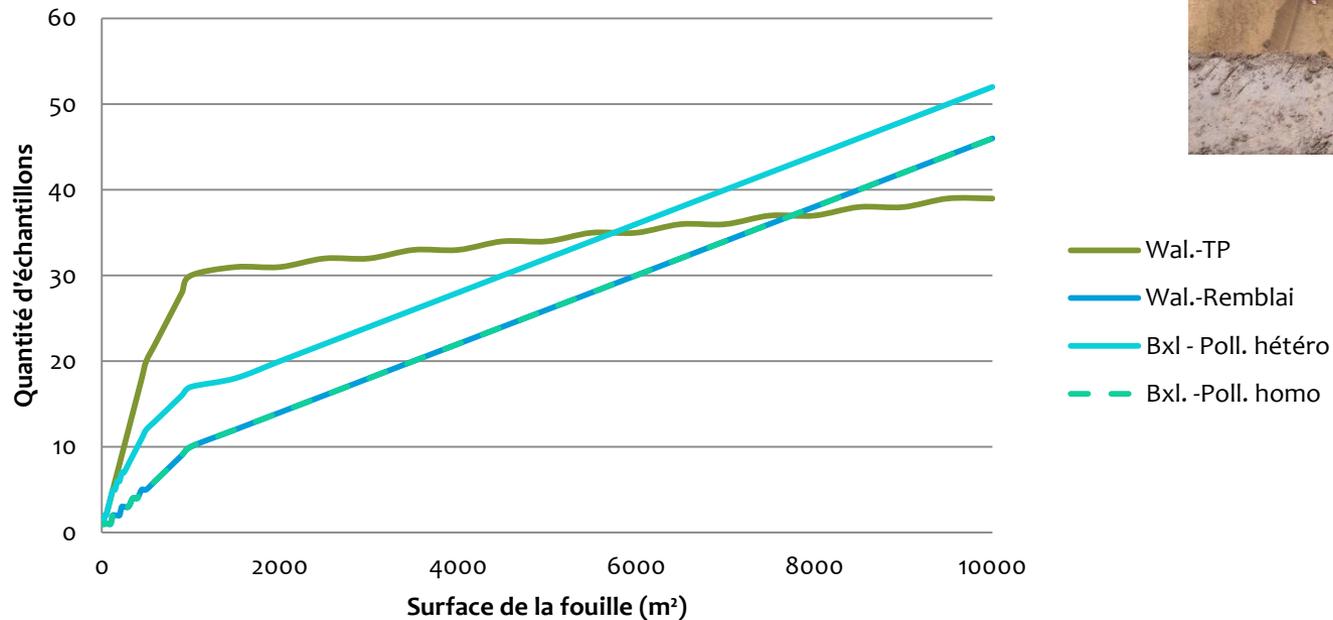


Graphique 1 : Comparaison de la quantité minimale d'échantillons de paroi nécessaires pour valider un assainissement par excavation entre la Région wallonne et la région Bruxelles-Capitale (Wal-TP : tache de pollution en région wallonne, Wal. Remblai : zone de remblai pollué en région wallonne)

La notion de couche polluée d'épaisseur maximale d'1,5 m est utilisée pour définir les parois dans les deux Régions

Retours d'expérience

Comparaison qté. échantillons 'fond de fouille' Wallonie-Bruxelles



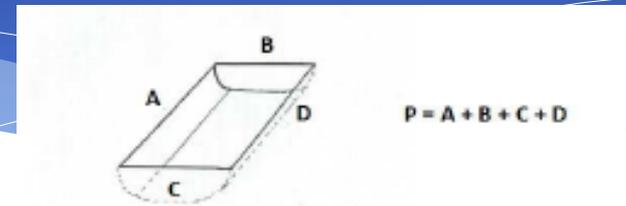
Modifications ciblées : Fond de fouille tache de pollution

* Bruxelles Environnement

Superficie totale du fond de fouille (m ²)	Nombre de prélèvements à analyser
S jusqu'à 25	1
S de 25 à 100	$S/25$
S de 100 à 500	$4 + (S-100)/50$
S de 500 à 1000	$12 + (S-500)/100$
S > 1000	$16 + (S-1000)/250$

Modifications ciblées : Paroi tache de pollution

Nombre de prélèvements à analyser (arrondi à l'unité supérieure) pour les parois de fouilles (par couche de 1,5 m) :



Périmètre* (P) de la paroi (m)	Nombre d'échantillons par couche polluée**
$P < 20$	$P/5$
$20 < P < 100$	$4 + (P - 20)/10$
$100 < P < 500$	$12 + (P - 100)/25$
$P > 500$	$28 + (P - 500)/50$

Modifications ciblées : Zone de remblai pollué

Pas de quantité déterminée, cas par cas !

Jugement d'expert :

Prélèvements représentatifs de la situation



Retour du secteur

* Positif mais plusieurs remarques :

- Stratification selon Bxl (1,5 m/formule

H stratification fct H couche Pollution, mais H équivalente par strate)

- Concept de Pollution homogène/hétérogène,

- Traitement de terre « on site » :

➔ Échantillonnage par 200 m³ pas adapté si grand volume ;

Intégration dans GREF post consultation

- * Prise en compte des remarques ;
- * Maintien des formules échantillonnage selon Bxl et du jugement d'expert pour les zones de remblais pollués ;
- * Stratification requise lorsque couche polluée $>1,5$ m mais pas de H équivalente par couche (jugement d'expert)
 - * Epaisseur d'une strate de prélèvement ne peut être supérieure à 1,5 m.
 - * En cas de couche polluée importante (plus de 4,5 m), l'épaisseur peut être étendue jusqu'à 2 m.
- * Si traitement « On site » via Tas et Andains,



méthodologie du GRGT applicable



Merci pour votre attention



Christophe Lambert – ISSeP



Wallonie